

Correspondance

Nous avons reçu les lignes suivantes de M. Willy Meisl, journaliste à Londres et correspondant étranger de World Sports. M. W. Meisl fut un des cinq journalistes étrangers reçu comme hôte d'honneur aux Jeux d'Hel-sinki. Il a écrit de nombreuses brochures sur les Jeux Olympiques et fut présent aux Jeux

de Melbourne. Son idée, nous dit-il, n'est pas de dénigrer les Jeux ou le Comité International Olympique, mais de collaborer à une œuvre constructive, même par la critique.

Nota bene. — Voir à la suite de cet article, la réponse de M. Avery Brandage, président du Comité International Olympique.

La réglementation de l'amateurisme est antisociale

par le Dr Willy Meisl, Londres

Le titre de cet article est une citation : il est le titre même d'un chapitre de mon livre paru en 1928 : *Le Sport au Carrefour*. Permettez-moi de me citer encore ; ces aphorismes aideront à éclairer cet éternel problème.

« Le sport pour le sport est le seul remède contre la dégénérescence du sport. »

« 22 joueurs et 100 000 spectateurs : c'est l'idéal du caissier ;
100 000 joueurs et 22 spectateurs : voilà l'idéal sportif. »

« Le mépris de l'amateur pour le professionnel est un signe de jalousie de classe. »

« L'enfant du riche peut s'entraîner toute la journée au tennis, au golf, au football, peut courir, nager, il reste amateur. car son activité n'est pas rétribuée. L'économiquement faible doit se faire payer même s'il veut consacrer seulement une demi-journée au sport. »

a Ce qui est permis au cavalier, l'est aussi au footballeur et à l'athlète. Mais le premier reste *seigneur* c'est-à-dire amateur ; le second est un peu diminué : il perd la qualité d'amateur, il devient professionnel. »

« La meilleure garantie de l'amateurisme est d'avoir un père riche. »

Et nous voilà de nouveau arrivés à notre sujet : la réglementation antisociale de l'amateurisme.

Certains préjugés meurent très lentement. Qu'est-ce la vie sans illusions ? C'est ainsi que nous voyons tous plutôt ce que nous désirons voir que la réalité telle qu'elle est.

Il y a 50 ans, la plupart des gens voulaient, autant que possible, faire comme les riches.

Et la réglementation de l'amateurisme devint une sorte de loi morale. Elle avait, en fait, peu de rapports avec le sport, en tout cas avec le sport tel que nous le concevons aujourd'hui ; c'était, en premier lieu, une mesure sociale. La réglementation de l'amateurisme constituait une sorte de clôture dont la classe privilégiée entourait son parc privé — ses jeux et son sport.

Cela n'est ni un reproche, ni une critique : c'est, disons-le un peu pompeusement, une constatation historique. C'était une mesure toute normale, il y a 50 ans, et qui était bien adaptée aux circonstances de la vie de l'époque. J'insiste sur ces faits parce que nous devons voir clairement quel est le véritable problème de l'amateurisme. Cette réglementation ne fut pas créée pour des raisons abstraites, idéales, ce n'était pas un dogme basé sur l'abnégation librement consentie. Elle avait été faite, en premier lieu, dans l'intention d'écarter du parc à plaisirs privé des aristocrates. la foule indésirable.

John Kelly senior n'était pas autorisé à participer, en 1920, aux Diamond Sculls à Henley parce qu'il était manœuvre-briquetier et donc, comme tout manœuvre, non amateur. Il s'est dédommage par une victoire olympique ; en outre, il devint millionnaire (en dollars) et le beau-père d'une des dernières têtes couronnées d'Europe. Aujourd'hui, papa Kelly pourrait prendre le départ à Henley, même si l'ancienne règle de l'amateurisme était encore en vigueur, car, il y a longtemps qu'il a cessé d'être manœuvre. Malheureusement, on devient rarement millionnaire par ses propres forces à l'âge où ces forces sont encore suffisamment jeunes pour gagner un championnat du monde ! John Kelly junior a gagné les Diamond Sculls à deux reprises, en 1947 et 1949. Un fils de millionnaire n'en a jamais été exclu. D'autre

part, la réglementation du manœuvre professionnel a déjà été abrogée, en matière d'aviron, en 1926. A cette époque, il y eut un scandale à Henley, parce que le huit australien n'était pas autorisé à prendre le départ ; un agent de police en faisait partie qui, selon la règle en vigueur, était considéré comme manœuvre, donc professionnel.

C'en était trop, même pour la réglementation du sport de l'aviron, et le paragraphe tomba. Depuis, nous avons fait de grands progrès sociaux.

Répétons-le encore : il y a 50 ans, cette réglementation était peut-être utile — et n'intéressait pas la grande foule ; entre temps, les circonstances sociales ont changé et, avec elles, nos lois ; seule

la loi fondamentale du sport est restée la même.

C'est un anachronisme difficile à justifier, car nous n'en sommes pas encore au point — et nous n'y arriverons probablement pas sans une automatisation complète — où la classe privilégiée se trouvait, il y a 50 ans. Ces gens n'avaient rien d'autre à faire et beaucoup de jeunes gens de cette classe pouvaient, s'ils le voulaient, se vouer entièrement à leurs amusements, c'est-à-dire aux jeux et aux sports.

Entre temps, deux guerres mondiales, des révolutions, le développement technique et économique, les impôts ; la journée de 8 heures et la semaine anglaise ont changé la situation du tout au tout. Seule la réglementation de l'amateurisme n'aurait pas besoin de s'adapter aux circonstances ? Ce serait vraiment une loi miraculeuse.

Qu'on me comprenne bien ! Je suis un passionné de l'amateurisme — autant que Avery Brundage je pense — mais je suis moins orthodoxe. Dans mon livre ci-dessus mentionné : *Le Sport au Carrefour*, j'ai dit :

« Le sport est une accumulation de forces, et leur gaspillage en une performance spectaculaire : c'est de la joie et du plaisir ; le professionnalisme est la livraison de joie sur demande. c'est le plaisir que "procure une mari chandise merveilleuse.

Si le sport devient une profession, il cesse d'être du sport.

Le professionnel peut être personnellement un excellent sportif ; un meilleur que beaucoup d'amateurs ; ce n'est un paradoxe qu'en apparence... »

Mais je proteste quand on cherche à nous tromper.

Le sport d'il y a 50 ans et le sport d'aujourd'hui sont deux notions essentiellement différentes, que nous soyons d'accord avec ce changement ou que nous le condamnions, peu importe.

Aujourd'hui, il faut distinguer au moins trois genres de sports, que nous les aimions ou non :

1. sport et jeux comme délassement, plaisir ou mesure d'hygiène ;
2. le sport organisé des sociétés ; toujours essentiellement une question de loisirs organisés, week-end, etc. ;
3. le sport comme une performance exceptionnelle, championnats, matches internationaux, luttes pour les titres, jeux olympiques, bref tout ce qu'on comprend sous le terme de sport — compétition (Rekord-Sport), terme qui est d'ailleurs un pléonasm.

La discussion de l'amateurisme, ouverte depuis cent ans, est entrée dans une phase aiguë par une faute de traduction. lors des Jeux de la XVI^e Olympiade. On apprit subitement que le Comité International Olympique exigeait une nouvelle déclaration, à savoir que chaque participant aux Jeux Olympiques affirme (déclaration à confirmer par l'Association Nationale et le Comité Olympique National) qu'il ne deviendrait jamais professionnel.

Toute cette agitation était inutile pour la simple raison qu'il saute aux yeux qu'un tel engagement est absolument illusoire ; qui édicterait des sanctions ? Et si l'on voulait le faire, lesquelles ?

Avery Brundage avait voulu écarter des Jeux Olympiques les sportifs qui avaient l'intention de passer prochainement professionnels.

On sait que, selon le droit canon, le pape peut, s'il le veut, nommer subitement cardinal une personne dont il avait le nom *in petto* ; c'est l'idée d'un fait qui n'apparaît pas encore ouvertement, d'une intention qui n'est pas encore réalisée. S'il est permis de comparer de sublimes à de si petites institutions : le sportif qui a l'intention non encore réalisée de passer professionnel, ne doit pas se présenter aux Jeux Olympiques. Dans les pays anglo-saxons, on l'a toujours compris ainsi ; si, par exemple, l'Association Anglaise des Boxeurs apprend qu'un boxeur amateur va prochainement passer professionnel, celui-ci cesse, à l'instant même d'être considéré comme amateur.

On peut considérer l'idée d'Avery Brundage comme exagérée ; mais elle n'était pas insensée. Au contraire, elle était moralement justifiée.

Mais si l'on qualifie la forme universellement admise du serment olympique de

insensée, contraire aux bonnes mœurs et hypocrite

je ne m'y oppose pas. Dans l'intention de renforcer une position intenable et de la rendre inébranlable, Brundage et le Comité International Olympique sont allés trop loin. Depuis plusieurs Olympiades, ces messieurs forcent les sportifs du monde entier, leurs associations nationales et les comités nationaux des Jeux Olympiques, de faire, en désaccord

manifeste avec leur conscience, des déclarations, dont tous les gens en pleine possession de leurs capacités mentales savent pertinemment *qu'elles sont fausses*.

Qu'on examine seulement comme « homme et comme juriste » le libellé de la déclaration d'amateur ; que chaque participant doit signer et qui est contresignée par l'Association Nationale et le Comité National Olympique :

« Je donne ma parole d'honneur que j'ai exercé le sport uniquement pour mon plaisir ou pour les avantages sociaux ou d'hygiène physique ou mentale inhérents; que le sport est un délassement dont je n'ai tiré aucun avantage matériel direct" ou indirect... » Il s'agit de ma propre traduction ; j'ai conservé le sens aussi exact que possible du texte officiel anglais.

Tout d'abord personne, de Brundage à Romanov, ne peut avoir un doute à ce propos : peu de participants aux Jeux Olympiques ont fait et font du sport uniquement comme délassement ; mais surtout, j'aimerais mettre en évidence le non-sens de la dernière phrase de cette déclaration.

M. Brundage a été toute sa vie un amateur, sans conteste. J'en suis convaincu. Comme il était aussi un bon athlète, il est entré en contact, sans doute, par le sport, avec des personnalités influentes qu'il n'aurait pas eu l'occasion de connaître autrement. (Il est vrai qu'on peut appeler cela un « avantage social »). Il est entrepreneur. Supposons qu'un de ses amis sportifs fortunés à qui le jeune et avisé Brundage a plu personnellement et au point de vue sportif, s'est fait construire, par lui, une maison, une usine, un pont... Pour moi, Brundage continue à être un amateur sans conteste, mais peut-il donner sa parole d'honneur olympique qu'il n'a jamais tiré un avantage matériel, même *indirect*, de l'exercice du sport ?

Comme le prouvent tous les quatre ans 5000 à 6000 sportifs, il le peut ; Seulement, *cela ne peut pas être vrai*. Même si quelqu'un voulait aller aussi loin et refuser tout avantage matériel possible que son activité sportive lui procurerait, il ne pourrait pas éviter d'en tirer un avantage *indirect*.

« Big » Bill Tilden l'a exprimé ainsi, il y a 30 ans : « Que je travaille à la bourse, que je vende ou que j'écrive des livres... c'est toujours le nom que je me suis fait en jouant au tennis, qui me fait vendre ma marchandise... »

Le petit mot *indirect*, apparemment introduit dans la déclaration par un non-juriste, fait nécessairement mentir tous ses signataires. Ce n'est pourtant pas là l'intention d'un comité olympique.

Je laisse mes lecteurs se faire une opinion sur l'exécution pratique de cet autre précepte olympique :

« Les sportifs qui reçoivent des subsides de leurs gouvernements, des établissements éducatifs ou des maisons de commerce qui les engagent à cause de leur capacité sportive, ne sont pas des amateurs... »

Des sportifs obtiennent des engagements où ils n'ont que peu de travail à fournir afin d'avoir le temps nécessaire pour l'entraînement ou la compétition. Les gouvernements, pour des raisons de prestige national, recourent parfois à des méthodes analogues en procurant aux sportifs des places dans l'armée, la police ou à l'Etat. Ils entretiennent des camps d'entraînement d'une certaine durée... les bénéficiaires de tels avantages qu'ils n'obtiennent que pour leurs performances sportives, ne sont pas des amateurs... »

Permettez-moi de poser la question au Comité International Olympique et à son président : *A combien ces messieurs estiment-ils le nombre de participants aux Jeux Olympiques qui satisfont grosso modo aux exigences ci-dessus énumérées ?*

A combien estimez-vous le nombre des champions olympiques qui satisfont à ces exigences ?

Je crois que c'est montrer beaucoup trop d'optimisme que de les évaluer à 1000 sur les 6000 participants. Le pourcentage des champions (les six premiers) est peut-être la moitié de cela. En m'exprimant ainsi, je ne juge pas la qualité d'amateur des 5000 autres participants. Ma condamnation frappe surtout le libellé absolument suranné du paragraphe de l'amateurisme qui ne tient aucun compte des circonstances réelles.

Et me voilà de nouveau au début de mon sujet. Qu'on ne m'accuse pas non plus de critiquer sans faire des propositions positives.

Je sais très bien qu'un adoucissement de la dite réglementation ne l'empêcherait pas d'être enfreinte. Mais l'expérience du passé a montré que des lois draconiennes ne diminuent pas le nombre de crimes, mais les augmentent. Quand une loi est si désuète qu'elle est plus souvent enfreinte que suivie, il est nécessaire de la changer et ceci *avant que la morale ne soit minée et que le respect des lois ne disparaisse*.

La réglementation de l'amateurisme en est à ce point depuis longtemps.

Presque partout on paye le manque à gagner des champions, on facilite ou rend possible, par des bourses, l'entraînement des sportifs ; les gouvernements soutiennent ceux qui font honneur à leur pays, et leur accordent toutes sortes de privilèges ; il est vrai qu'ils les dirigent aussi et les commandent même. Cependant, quelques rares sportifs essaient d'obéir à des lois impossibles à suivre ou dépassées par les circonstances.

Le premier-lieutenant Emil Zatopek, un des sportifs qui a le mieux réussi et un des plus intelligents, ne s'est pas gêné de le dire. Y a-t-il vraiment quelqu'un qui croie qu'un homme peut s'entraîner sur 30 km. tous les jours et faire son service en même temps ?

Le Comité International Olympique prend vraiment ses contemporains pour trop naïfs !

Wes Santee et Ferenc Puskas n'ont pas retenu leur opinion non plus à ce sujet. Puskas a expliqué dans le journal de son pays que l'équipe nationale hongroise (vainqueurs aux Jeux Olympiques 1952) est si mal payée que

ses membres ont dû faire de la contrebande pour pouvoir mener le train de vie auquel leurs performances sportives les autorisent, ou, si l'on veut, qu'ils doivent mener pour obtenir de tels résultats sportifs.

Depuis, il est apparu que les footballeurs hongrois de première ligne gagnent cinq fois plus qu'un ouvrier hongrois (il est vrai que ces derniers gagnent à peine le minimum vital). L'équipe nationale hongroise — formée d'amateurs — a gagné les Jeux Olympiques 1952.

Je n'ai pas l'intention d'épingler ces trois ou quatre personnages ou de les diminuer. Je les cite entre des centaines et même des milliers comme exemples de l'inexistence de l'amateurisme olympique. Je ne critique pas leurs performances sportives qui sont, dans le cas de Zatopek comme dans celui de Puskas, inattaquables.

En Amérique, la situation n'est pas bien différente aujourd'hui ; dans beaucoup d'autres Etats, de la Chine à l'Albanie, c'est pire.

Je propose donc qu'on entrouvre un peu la clôture des paragraphes au lieu de la fermer davantage.

J'estime qu'il est injuste que des milliers de sportifs publiquement subventionnés puissent participer aux Jeux Olympiques, tandis que quelques-uns doivent rester à la maison parce qu'ils ne peuvent pas renoncer au salaire d'ouvrier qu'ils reçoivent. D'autres encore ne peuvent faire le voyage aux Jeux Olympiques que si leurs femmes gagnent la vie de la famille.

A l'heure actuelle, ce ne devrait pas être la fortune privée ou la profession qui décident de la participation aux Olympiades, mais une stricte réglementation concernant le remboursement du manque à gagner. Ainsi, même économiquement faible, celui qui est payé à la semaine ou à l'heure, peut, s'il est qualifié, participer à cette manifestation mondiale du sport et à d'autres compétitions internationales sans que les charges et sacrifices financiers soient insupportables.

Si la définition orthodoxe de la règle de l'amateurisme avait seulement ralenti la

dégénérescence de l'idée de l'amateurisme, je serais plus tolérant. Mais elle a eu, jusqu'à présent, un résultat contraire. Les mêmes messieurs qui ont adopté l'insensée déclaration sur parole d'honneur, ferment les yeux depuis des années pour ne pas être obligés de constater partout les infractions ouvertes à la dite règle.

N'est-ce pas scandaleux, qu'en 1949 encore, une équipe victorieuse de cavaliers a pu (à dû ???) être disqualifiée parce que, à côté des deux officiers, un sergent-major, nommé temporairement officier, en faisait partie ? Seuls les officiers étaient considérés comme amateurs (lire : gentlemen).

Après ce fait honteux, cette partie de la réglementation en question fut légèrement modifiée. Maintenant les sergents-majors sont considérés comme amateurs (= gentlemen), mais les grades inférieurs sont toujours exclus, pour ne pas parler des non-gradés, qui sont, comme auparavant, considérés comme non amateurs. Mais il n'y a aucun doute pour moi, un caporal, par exemple, ou un simple dragon, qualifié comme sportif, est un amateur incomparablement plus pur que la plupart des officiers de cavalerie, à moins qu'il soit d'une très riche famille.

Souvent, les officiers sont instructeurs dans les grandes institutions militaires de cavalerie, ils ne font rien d'autre que d'aller à cheval toute la journée, c'est-à-dire s'entraînent et ils ont en outre à leur disposition toute une équipe de camarades et de sous-officiers pour les aider. Mentionnons encore qu'au surplus, ils dressent les chevaux ou les font dresser par les sous-officiers pour les revendre avec un bon bénéfice !

Je cite ces quelques exemples parmi une foule d'autres parce qu'ils prouvent clairement que la réglementation actuelle de l'amateurisme plonge ses racines non pas dans le sport de notre temps, mais dans une société aujourd'hui disparue.

Dans sa forme actuelle, la réglementation de l'amateurisme aux Jeux Olympiques, a perdu sa raison d'être.

D' Willy Meisl.

Réponse de M. Avery Brundage

à l'article du Dr Willy Meisl sur :

« La réglementation de l'amateurisme est antisociale »

L'article du D^r Meisl, publié dans le présent numéro du Bulletin du Comité International Olympique exprime très bien certaines opinions largement répandues. Je suis d'accord avec la majorité des vues exprimées par le D^r Willy Meisl, mais en ce qui concerne certaines des conclusions contenues dans son

article, je trouve qu'elles sont inexactes. Je diffère d'opinion sur les points suivants :

Je ne puis croire que les amateurs aient une attitude méprisante vis-à-vis des professionnels. Un amateur aime le sport avant tout, et de ce fait, il admire toute performance impeccable réalisée par n'importe qui.